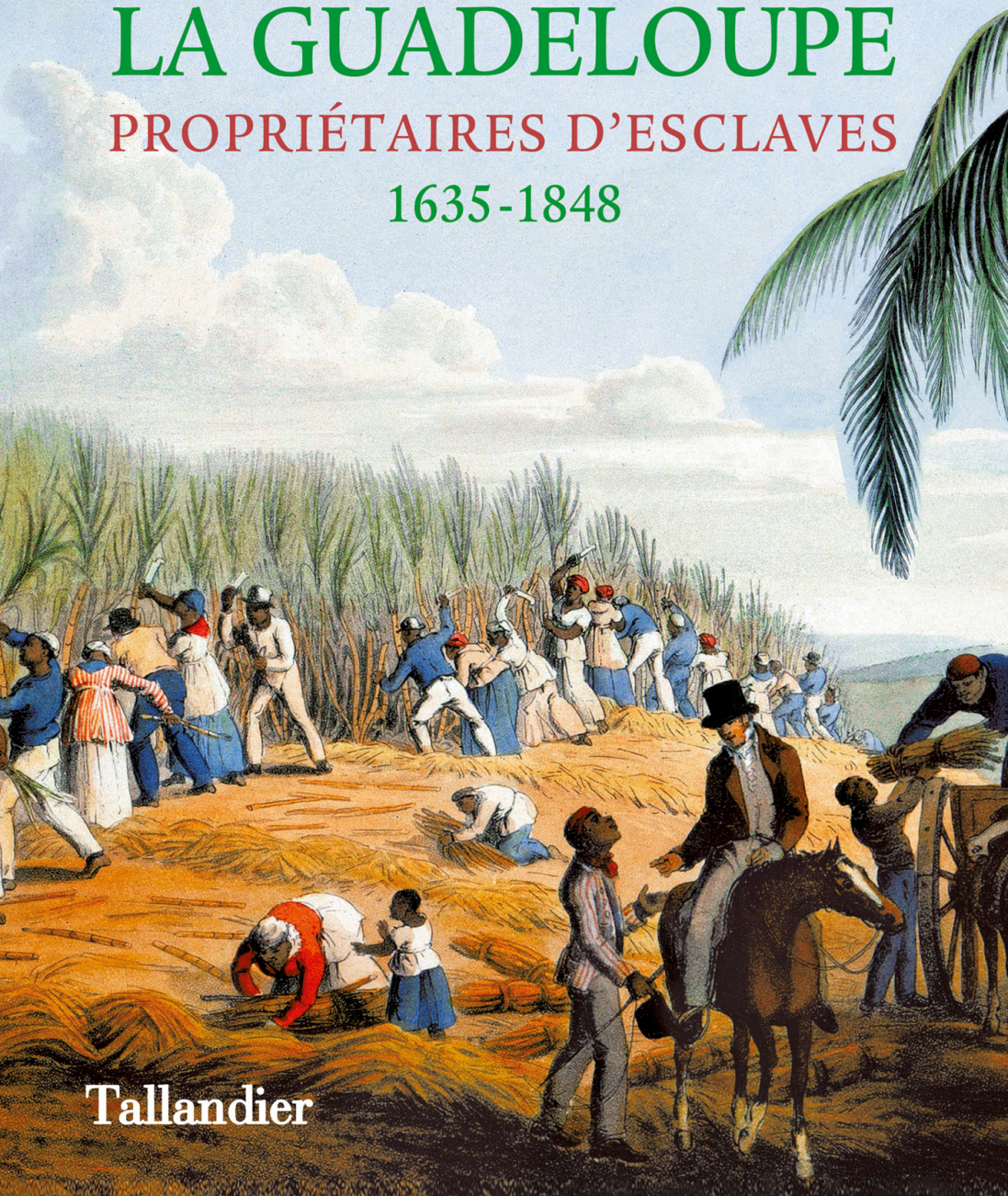


Frédéric Régent

LES MAÎTRES DE LA GUADELOUPE

PROPRIÉTAIRES D'ESCLAVES

1635-1848



Tallandier

Les Maîtres de la Guadeloupe

DU MÊME AUTEUR

Libres et sans fers. Paroles d'esclaves français (avec G. Gonfier et B. Maillard), Fayard, 2015.

La France et ses esclaves, Grasset, 2007, rééd. Fayard, « Pluriel », 2012.

Esclavage, métissage, liberté. La Révolution française en Guadeloupe (1789-1802), Grasset, 2004.

Frédéric Régent

Les Maîtres de la Guadeloupe

Propriétaires d'esclaves

1635-1848

TALLANDIER

Cartographie : © Éditions Tallandier/Légendes cartographie, 2019

© Éditions Tallandier, 2019
48, rue du Faubourg-Montmartre – 75009 Paris
www.tallandier.com

ISBN : 979-10-210-3667-3

Introduction

Les propriétaires d'esclaves ont suscité un intérêt inédit ces dernières années, dans un contexte d'émergence de la demande de réparations financières vis-à-vis de l'esclavage¹ : il s'agit d'identifier les anciens maîtres et leurs descendants, voire d'évaluer leur culpabilité. Pourtant, les maîtres des Antilles françaises, et plus spécifiquement de la Guadeloupe, ont été peu étudiés en tant que groupe social spécifique. Cette histoire serait-elle honteuse ? Ou a-t-il fallu d'abord rendre justice aux esclaves en écrivant leur histoire ? Nous pensons que l'histoire des esclaves est indissociable de celle des maîtres. L'étude des propriétaires d'esclaves permet d'appréhender la formation puis la transformation des sociétés coloniales, et leur impact économique et politique sur les métropoles.

Les colonies jouent en effet un rôle important dans la définition d'une puissance européenne à l'époque moderne. En 1803, un contemporain écrit : « Sans colonies point de marine, sans marine point de commerce, sans commerce point d'influence solide et durable dans le système politique de l'Europe². » Or le recours à l'esclavage est le fondement de la production des colonies. Étudier les maîtres, c'est mettre en lumière l'un des acteurs moteurs de la dynamique d'une des principales

puissances de l'Europe moderne. L'étude des maîtres de la Guadeloupe peut permettre également de comprendre les mécanismes de l'émergence, puis du développement et enfin du déclin de l'esclavage colonial. En outre, nous disposons sur les propriétaires de davantage de sources d'archives que sur les esclaves.

Pourtant, alors qu'il est souvent considéré que l'histoire est écrite par les « dominants », ici l'histoire des « dominants » reste à faire : les dominés sont plus étudiés que les dominants. C'est en creux que nous rencontrons les propriétaires d'esclaves dans les travaux historiques. Les maîtres constituent largement un « impensé » de l'histoire des sociétés coloniales. La République abolitionniste, puis le contexte de décolonisation de la seconde moitié du xx^e siècle contribuent à expliquer cet « impensé ». La question des propriétaires permet de décentrer l'histoire de l'esclavage et d'interroger une population hétérogène certes, mais liée par un signe tacite de distinction dans une société : la propriété d'un ou de plusieurs êtres humains.

La possession d'esclaves et de terres est à la fois un marqueur économique et un signe de puissance. Pourtant, les propriétaires ne constituent pas un groupe juridiquement homogène car ils se répartissent entre personnes réputées blanches et gens de couleur libres. La question est donc : comment vit-on sa liberté, ou plutôt ses libertés, lorsque l'on est propriétaire d'esclave ?

Cet ouvrage est une histoire des propriétaires d'esclaves (blancs créoles, européens, libres de couleur) en Guadeloupe des débuts de la colonisation française aux abolitions de l'esclavage, soit de 1635 à 1848.

À partir de 1492, les Espagnols ont colonisé les Grandes Antilles (Hispaniola [actuels Haïti et République dominicaine], Cuba, Porto Rico) et les espaces miniers de l'Amérique

centrale et du Sud (Mexique, Pérou). Intéressés par l'exploitation de l'argent de l'Amérique continentale, ils ont délaissé la colonisation des Petites Antilles. Dès les années 1520, des aventuriers français fréquentent les Antilles et l'Amérique intertropicale. Ils y exercent la flibuste (pratique située entre la piraterie et l'activité corsaire), en attaquant les navires espagnols. En 1522, le capitaine dieppois Jean Fleury capture deux caravelles envoyées au roi d'Espagne, chargées d'une partie du trésor que Cortés a constitué en s'emparant de l'or des Aztèques. Outre la flibuste, ces navigateurs pratiquent un commerce de contrebande avec les colons espagnols, mais aussi celui du tabac avec les Amérindiens. Des campagnes d'abattage de bois exotique, comme le bois « brésil » (pour sa couleur rouge comme de la braise), sont menées et marquent les premières implantations temporaires de Français sur le continent américain. Dans les années 1620, des Français s'installent dans l'île de Saint-Christophe et commencent à y cultiver du tabac. Ils ne sont missionnés ni par le roi, ni par un ordre religieux, mais s'implantent sous l'effet d'initiatives individuelles privées de marchands et de capitaines de navire motivés par l'appât du gain.

Français et Anglais s'installent conjointement à Saint-Christophe. Cette colonisation est soutenue par l'État monarchique. Le roi donne un privilège à une compagnie (groupe d'associés possédant des parts) qui a le monopole de la colonisation d'un espace donné. En 1626, la Compagnie dite de Saint-Christophe reçoit l'exclusivité de l'exploitation de l'île. L'initiative est encouragée par Richelieu qui incite ses proches à devenir actionnaires de la Compagnie. Le tabac est la principale production de Saint-Christophe. Il connaît alors un grand succès en Europe. Les Anglais colonisent également La Barbade, Nevis, Montserrat, Antigua,

Barbuda. Dans le même temps, les Hollandais s'installent à Saint-Eustache et à Curaçao.

En 1635, sous l'impulsion de Richelieu, la Compagnie des îles de l'Amérique est mise en place. Elle est chargée de coloniser notamment la Guadeloupe et la Martinique, et de poursuivre l'exploitation de Saint-Christophe. Cette année-là, 50 colons libres et 500 engagés débarquent en Guadeloupe. Dans le même temps, un groupe part de Saint-Christophe pour coloniser la Martinique.

Pourquoi les Français installés en Guadeloupe font-ils le choix de l'esclavage comme modalité de l'exploitation coloniale ? Les terres sont distribuées par la Compagnie en fonction de la capacité des colons à les mettre en valeur, et par conséquent en fonction du « capital », comprenant la main-d'œuvre dont ils disposent. Au début de la colonisation, les premiers concessionnaires fonciers utilisent une main-d'œuvre formée d'engagés. Ces derniers sont des Français qui se sont engagés à servir un maître pendant trois ans, en échange du paiement par celui-ci de leur traversée de l'Atlantique. Dans la plupart des contrats, ces serviteurs engagés ne sont pas rémunérés, sauf à la fin de leur contrat où une somme leur permet de repartir en France ou de s'installer sur place. Le recours à des engagés peut-il être considéré comme une forme d'esclavage ? L'étude des maîtres doit être intégrée au contexte social plus large de la France d'Ancien Régime.

Les Français installés dans les Antilles ont également recours à des esclaves pour y mettre en valeur la terre. Ceux-ci sont d'abord des Amérindiens capturés sur place ou pris sur des navires ennemis, ou encore achetés à des capitaines étrangers qui se procurent une main-d'œuvre servile sur les côtes de l'actuel Venezuela, des Guyanes ou du

Brésil. Mais la mise en esclavage des Amérindiens s'avère difficile. Dans les Antilles, victime de la conquête (massacres, occupation des terres, travail forcé dans les mines) et surtout du choc microbien, la population amérindienne diminue dramatiquement. Ainsi, à Hispaniola, le nombre d'Amérindiens est passé d'environ un million en 1492 à une centaine en 1570. Les esclaves africains, qui ont une meilleure immunité naturelle aux maladies tropicales qui se diffusent de l'Afrique vers l'Amérique, les remplacent.

L'esclavage est une pratique sociale documentée depuis l'Antiquité dans la plupart des sociétés. En Europe occidentale, elle est surtout employée dans le Sud (Espagne, Portugal, Italie). Les esclaves étaient d'abord des prisonniers musulmans lors de la Reconquista ou des Slaves achetés par les marchands vénitiens ou génois en Crimée. En 1453, avec la prise de Constantinople, cet approvisionnement en esclaves de Russie, d'Ukraine ou du Caucase s'est tari. Dans le même temps, les Portugais ont exploré l'Afrique et trouvé une nouvelle zone d'approvisionnement. 200 000 à 400 000 esclaves sont transportés en Europe entre 1440 et 1650. Leur condition juridique est similaire à celle des esclaves blancs. La conquête de l'Amérique par les Espagnols et les Portugais (uniquement au Brésil) s'accompagne du recours à ces esclaves africains. Entre 1492 et 1625, près de 600 000 esclaves d'origine africaine ont été introduits au Brésil et dans les colonies espagnoles de l'Amérique. En Guadeloupe, sur deux siècles, l'exploitation coloniale se fera essentiellement par le recours à l'esclavage africain.

Étudier les maîtres, c'est aussi analyser la manière dont des hommes façonnent un monde presque vierge de population. À l'arrivée des Français, la population amérindienne de la Guadeloupe est estimée à 2 000 personnes ; un siècle

et demi plus tard, l'île compte plus de 100 000 habitants. Les propriétaires d'esclaves sont-ils un groupe parasite ? Ou au contraire des entrepreneurs dynamiques, à la fois paternalistes et peu scrupuleux des droits humains, prémices d'une modernité économique fondée sur la division du travail, des lieux de production et de consommation ? L'idéologie du colon sécrète-t-elle une forme d'« oisiveté aristocratique³ » ?

Au cours des deux siècles abordés dans ce livre, les bouleversements politiques sont nombreux. Il s'agit donc aussi de s'intéresser au positionnement politique des différentes catégories de propriétaires d'esclaves. Les maîtres sont les premiers conquérants et les défenseurs des colonies, et surtout de leurs propres biens, si bien qu'ils se rendent si l'assaillant paraît en mesure de conserver l'ordre social. Ils contestent l'Exclusif, ce système qui les oblige à ne commercer qu'avec des négociants métropolitains, alors qu'ils souhaiteraient le faire avec les Hollandais, les Britanniques et les Américains, et pratiquent une intense contrebande. Quelles modalités d'action politique emploient-ils ? Les révoltes ou les émotions de propriétaires d'esclaves sont fréquentes. Hostiles à la Compagnie des Indes occidentales (1664-1674), souvent ils le sont aussi à l'égard du gouverneur et de l'intendant.

Le contexte politique est également marqué par le préjugé de couleur. Au XVIII^e siècle s'instaure en effet peu à peu une différenciation des maîtres selon la « couleur-statut ». Beaucoup d'entre eux sont métissés, mais certains sont réputés blancs, tandis que d'autres vont former la catégorie dite des gens libres de couleur, que viennent grossir les nouveaux affranchis. La mise en place de cette catégorie dans les recensements est le premier pas vers l'établissement d'une politique ségrégative qui donne davantage de privilèges aux Blancs. Le préjugé de couleur est un moyen

pour le pouvoir colonial d'empêcher une union des maîtres dans la perspective d'une indépendance.

Pendant la Révolution française, les grands propriétaires font le choix de la Contre-Révolution, tandis que les citadins et les propriétaires des petites et moyennes plantations plutôt celui de la République. Ils évoluent en fonction du contexte politique de la métropole, mais aussi au gré des répercussions des rivalités internationales dans l'Atlantique.

Les maîtres vivent la première abolition de l'esclavage en 1794 et son rétablissement en Guadeloupe en 1802. Quels liens les anciens esclaves et leur ancien propriétaire entretiennent-ils pendant cette période que l'on peut appeler la Liberté générale (1794-1802) ? À partir de 1815, les propriétaires doivent faire face à une offensive libérale contre l'esclavage. La traite est abolie cette année-là et des mesures humanitaires sont prises sous la monarchie de Juillet (1830-1848). À la suite de la Révolution de 1848, l'esclavage est aboli dans toutes les colonies françaises le 27 avril. La mesure est proclamée en Guadeloupe le 27 mai. Il n'y a plus dans la colonie de propriétaires d'esclaves. Les contrevenants encourent, désormais, la déchéance de la citoyenneté française⁴.

Les premiers à parler des propriétaires d'esclaves sont les chroniqueurs du xviii^e siècle. Il s'agit de religieux missionnaires appartenant à des ordres réguliers qui ont pour objectif de convertir les Amérindiens et les esclaves originaires d'Afrique à la religion catholique apostolique et romaine et d'encadrer religieusement les colons français. Le plus ancien récit sur la Guadeloupe est celui du père Raymond Breton (1609-1679) qui accompagne la première expédition de colons en 1635⁵. Il évoque davantage les relations conflictuelles entre Français et Amérindiens que la question du rapport à la propriété de terres ou d'esclaves.

Le père Jean Baptiste Dutertre (1610-1687), arrivé en Guadeloupe en 1640, aborde un peu plus largement la question de la relation entre maîtres, serviteurs et esclaves⁶. Il écrit au sujet de ces derniers : « Nos habitants traitent ces pauvres misérables, ni plus ni moins que nous traitons les chevaux en France : ils en tirent du travail autant que la nature leur en peut permettre, s'ils [ne] les sollicitent dans leurs maladies, c'est plutôt de peur de perdre ce qu'ils valent et leurs services, que par compassion qu'ils aient de leurs maux⁷. » L'exploitation des engagés est tout aussi épouvantable. Dutertre rapporte que L'Olive et Jean du Plessis, les premiers maîtres de la Guadeloupe, avaient laissé leurs serviteurs « entre les mains de certains commandeurs, qui les traitaient plus mal que des esclaves : on ne les poussait au travail, qu'à coup de bâton et d'hallebarde ; si bien que quelques-uns d'entre eux, qui avaient été captifs en Barbarie [Maghreb], maudissaient l'heure qu'ils en étaient sortis ».

Pacifique de Provins (1588-1648), missionnaire capucin qui séjourne en Guadeloupe en 1645, aborde la question des maîtres de la manière suivante : « Le pays [...] est très bon de soi. Il est bien vrai que, pour le trouver encore meilleur, il faudrait un petit nombre d'esclaves nègres et non des serviteurs de France⁸. » Le père Jean-Baptiste Labat (1663-1738) effectue quant à lui des séjours en Guadeloupe entre 1694 et 1705⁹. Il décrit la manière de concéder les terres et celle de diriger des esclaves. À propos des maîtres, il évoque « leur dureté à l'égard de leurs serviteurs, c'est-à-dire, de leurs engagés et de leurs esclaves ». Il indique que, dans le cadre d'une économie de plantation, « il faut avoir des esclaves, ou des engagés, si on veut faire valoir son bien ». Toutefois, le père Labat déplore le choix de l'esclavage des Africains au détriment de la colonisation de peuplement français,

avec pour conséquence un manque de défenseurs des colonies face à une attaque étrangère ou à une révolte d'esclaves. Ces premiers « historiens » soulèvent ainsi la question de la meilleure forme de colonisation pour les Antilles en général, et la Guadeloupe en particulier.

Au XVIII^e siècle et au début du XIX^e siècle, les rapports entre propriétaires, esclaves et terres sont abordés dans les témoignages des maîtres eux-mêmes, des voyageurs ou des fonctionnaires. Signalons le récit imprégné de paternalisme de Poyen de Sainte-Marie (1758-1796), un manufacturier du sucre de Capesterre, en Guadeloupe¹⁰. Il décrit avec minutie les relations entre maîtres et esclaves sous la forme de conseils d'un vieux planteur à un jeune. Le baron de Montlezun, voyageur partisan de l'esclavage qui séjourne en Guadeloupe en 1816, décrit quant à lui un « habitant qui donnait des repas splendides, coûtant des sommes considérables, devait souvent beaucoup plus qu'il n'avait ; un grand nombre de propriétés étaient grevées de deux à trois fois leur valeur¹¹ ». En 1823, un officier de l'armée, précédemment en poste en Guadeloupe de 1814 à 1815, Eugène Boyer-Peyreleau (1774-1856), écrit la plus volumineuse histoire des Antilles évoquant largement la Guadeloupe parue depuis l'œuvre du père Labat¹². Eugène Boyer-Peyreleau définit les colonies des Européens comme « établissements de toute espèce qu'ils ont fondés dans les autres parties du monde ». Il distingue quatre types de colonies, celles d'agriculture, de plantation, d'exploitations de mines, enfin de plantation et de commerce. Il définit les « colonies de plantations » comme « celles destinées à des produits pour l'Europe » et précise que les Antilles françaises appartiennent à cette seule catégorie. Boyer-Peyreleau traite aussi de la question des engagés qu'il considère comme une forme d'esclavage : « Ces engagements les mettaient à peu

près dans la classe des esclaves [...] ils étaient traités comme des serviteurs-esclaves, dont la servitude n'était limitée que quant à la durée, mais que l'on forçait au travail, souvent à coups de bâton, et selon le caprice du maître. »

Avec la révolution sucrière, « les *petits propriétaires*, qui font la force des colonies, avaient cédé la place aux grands colons ». Ces derniers adoptent un mauvais comportement : « Environnés, dès le berceau, d'esclaves destinés à deviner et à prévenir leurs volontés, et de parents qui caressent jusqu'à leurs défauts, ils en tirent un caractère [...] de présomption qui les porte à se préférer à tout, à être généreux par ostentation, et à mépriser toutes les connaissances utiles. » En revanche, « le colon est très simple dans son intérieur, car ses richesses ne sont que fictives, et il ne vit souvent que sur son crédit ». Quant aux femmes créoles des maîtres, pour Boyer-Peyreleau, « elles sont exigeantes, même sévères pour leur service, [...] s'arment, contre leurs esclaves, d'une rigueur parfois cruelle ». Toutefois, l'auteur nuance en indiquant qu'avec des maîtres français, « les nègres sont beaucoup mieux traités dans nos colonies que dans toutes les autres, et surtout chez les Anglais ». Selon lui, l'esclave est « moins malheureux que le paysan pauvre ou le manœuvre d'Europe, toujours inquiet pour lui, pour sa famille et toujours soumis à un maître inexorable, la nécessité ».

Au XIX^e siècle se développent des récits à visée abolitionniste. Félix Longin (1787-1822), qui séjourne en Guadeloupe entre 1815 et 1822, dénonce les abus de l'esclavage¹³. Son témoignage est traversé par la répugnance et la réprobation que lui inspire la servitude des Noirs, nourries par sa profonde foi religieuse. Il dresse un portrait sévère des maîtres. Xavier Tanc¹⁴ (né en 1800) ou Victor Schœlcher¹⁵ (1804-1893) décrivent les horreurs commises par les propriétaires d'esclaves.

Après la seconde abolition de l'esclavage, en 1848, le magistrat blanc créole Auguste Lacour (1805-1869) écrit une *Histoire de la Guadeloupe* particulièrement érudite, fondée sur de longues recherches dans les documents d'archives. Issu du milieu des planteurs créoles, il porte un jugement négatif sur l'esclavage qu'il qualifie de « malheureuse idée d'introduire des nègres aux Antilles » et aussi sur la servitude européenne fondée sur le recours à « des engagés, représentant l'esclavage temporaire »¹⁶.

En 1897, Lucien Peytraud (né en 1858), docteur ès lettres et inspecteur d'académie de Tours, qui s'affirme comme disciple d'Ernest Lavisse et de Marcel Dubois, publie un ouvrage intitulé *L'Esclavage aux Antilles françaises avant 1789 : d'après des documents inédits des archives coloniales*¹⁷. Ce livre marque le début de l'histoire universitaire des Antilles. Lucien Peytraud dresse un portrait accablant de la traite et de l'esclavage :

Un des arguments que l'on a fait valoir souvent pour excuser la traite, c'est que les noirs qu'on exportait d'Afrique avaient déjà été réduits en esclavage dans leur pays et que, dans nos colonies, leur sort était certainement devenu moins misérable qu'il n'aurait continué de l'être chez eux. D'abord cette affirmation resterait à démontrer ; et, en la tenant pour vraie, quel singulier motif à invoquer par des civilisés pour légitimer leur crime de lèse-humanité !

Les propriétaires d'esclaves sont également fustigés : « La plupart des maîtres catholiques ne s'abstinrent pas de cruautés, qu'ils commettaient eux-mêmes ou laissaient commettre. » D'ailleurs, Lucien Peytraud met sur le même plan les esclaves et les engagés, qualifiant ces derniers d'« esclave[s] de fait pendant trois ans » ou, pour parler du

recrutement des serviteurs, de « véritable traite de blancs ». Selon lui, l'esclavage a empêché le développement de la colonisation européenne des Antilles et a conduit au développement de la grande propriété au détriment d'une société de petits exploitants agricoles européens, à la culture de produits de luxe et d'exportation au détriment de celle des denrées alimentaires. L'historien condamne l'esclavage qu'il considère comme un « asservissement méthodique d'une race de civilisation inférieure par la race plus civilisée, du noir par le blanc, de l'idolâtre par le chrétien ». Il déplore que l'esclavage aux Antilles françaises ait conduit à une prépondérance démographique et désormais politique des gens de couleur « qui paraissent jusqu'ici le moins préparés à l'exercer ». Lucien Peytraud met en avant la mission civilisatrice et colonisatrice de la France : l'esclavage a constitué un frein à cette mission. Aussi l'historien loue-t-il les débuts de la colonisation des Antilles : « Si les premiers colons, que nous avons vus à l'œuvre, firent preuve de qualités remarquables d'initiative, d'énergie et d'endurance, leurs successeurs, gâtés par l'introduction des esclaves, se laisseront vaincre peu à peu par le climat et les séductions d'une vie molle et facile. » La question de la domination des hommes et des terres est au cœur des préoccupations de ceux qui écrivent l'histoire des Antilles françaises à la fin du ^{xix}^e siècle. Le passé colonial antillais est interrogé dans le contexte de l'émergence d'un nouvel empire. Il s'agit de tenir compte de l'expérience du passé pour proposer le meilleur modèle de colonisation.

L'ouvrage de Maurice Satineau (1891-1960), ancien élève de l'École des hautes études, est le premier travail de type universitaire d'un descendant d'esclaves¹⁸. Il aborde, souligne Lucien Febvre, « les problèmes spécialement économiques que posait l'existence d'une colonie antillaise sous l'Ancien Régime¹⁹ ». Maurice Satineau distingue une

période prédominante du régime de la petite propriété (1635-1664) de celle de la grande propriété (1665-1789). Il aborde autant les rapports entre engagés et maîtres que ceux entre ces derniers et esclaves. Toutefois, sa démarche est téléologique. Ainsi peut-on lire : « On y envoya les engagés. C'étaient des maîtres pour l'avenir ; ils n'étaient serviteurs que provisoirement, à cause de leur pauvreté. » L'historien s'inspire beaucoup de Lucien Peytraud, mais à l'inverse de lui, qui prône la domination du modèle de civilisation européenne, Maurice Satineau en appelle à « l'amalgame des races blanches et noires que souhaitait ardemment le vénéré Victor Schoelcher ». Il faut noter que l'un comme l'autre raisonnent en termes de races.

Après la Seconde Guerre mondiale, l'histoire des propriétaires d'esclaves a intéressé Gabriel Debien (1906-1990), qui a travaillé sur les grands propriétaires de Saint-Domingue et la Révolution et sur les engagés dont certains deviennent maîtres²⁰. Toutefois, à partir de la fin des années 1950, il consacre davantage ses recherches aux esclaves²¹. Dans le contexte de décolonisation, c'est la connaissance du passé historique des personnes asservies qui est privilégiée. Il faut noter qu'à cette époque, Gabriel Debien est en poste à l'université de Dakar (1957-1967). Cet universitaire a ouvert le chantier d'une histoire sociale bien documentée et préparé la voie à d'autres historiens, tels que Jacques Petitjean Roget (1914-1999), qui travaille principalement sur les propriétaires de la Martinique pendant les cinquante premières années de la colonisation²².

La thèse de Jacques Petitjean Roget, effectuée dans les années 1960-1970, questionne le concept de la société de plantation, considéré comme valide du Brésil au Sud des États-Unis. Il propose une déclinaison de celui-ci : la société d'habitation, qui n'existait qu'en Martinique et en

Guadeloupe. Jacques Petitjean Roget utilise l'expression « société d'habitation » pour désigner une unité d'exploitation orientée vers une production d'exportation recourant au travail d'esclaves d'origine africaine. Ce qui caractérise, selon lui, l'habitation par rapport à la plantation, c'est sa plus grande taille en termes de superficie et de nombre d'esclaves et l'absentéisme des maîtres. Parallèlement à ces travaux, l'émergence dans les années 1950-1960 des archives départementales et de sociétés savantes en Outre-mer a permis le développement de travaux d'érudits²³. Dans les années 1970, ces recherches furent amplifiées par la création du centre universitaire des Antilles et de la Guyane, dépendant de l'université de Bordeaux, devenu université de plein exercice en 1982.

Depuis Gabriel Debien et Jaques Petitjean Roget, les travaux sur la traite négrière²⁴ et sur les esclaves sont nombreux et ont connu un fort renouvellement²⁵, alors que les analyses globales consacrées aux propriétaires d'esclaves dans les colonies françaises ont été plutôt rares. Les travaux les plus fréquents sur les maîtres sont des monographies de plantation ou familiales.

Ce livre porte sur huit générations de maîtres en Guadeloupe. Ces propriétaires d'esclaves sont déjà plus de 900 en 1671 et environ 2 000 à la fin du xviii^e siècle et dans le premier tiers du xix^e siècle. Nous suivons en particulier le parcours de quatre familles et leurs alliés, les Caniquit, les Douillard, les Paviot et les Ruillier : elles ont été choisies car elles s'installent précocement en Guadeloupe et y sont toujours présentes en 1848. Ces huit générations représentent huit moments de l'histoire de la Guadeloupe pendant la période esclavagiste.

LES MAÎTRES DE LA GUADELOUPE

3^e GÉNÉRATION. COLONISATION DU SUD DE LA GRANDE-TERRE, DES ESCLAVES PLUS NOMBREUX QUE LES LIBRES..... La Compagnie des Indes occidentales et le passage de la Guadeloupe sous le contrôle de la monarchie, 90. – Colonisation du nord de la Basse-Terre et du sud de la Grande-Terre, 95. – La hiérarchie sociale des maîtres, 98. – Propriétaires terriens sans esclave et petits maîtres, 101. – Solides planteurs et manufacturiers du sucre, 105. – La ville, lieu de contact entre la plantation et le commerce atlantique, 119. – Quelques nouveaux maîtres pour davantage d’esclaves et moins d’engagés, 122. – La mise en place d’une législation sur le droit de propriété de l’esclave, 125. – 1,5 esclave pour 1 libre, 133.	87
4^e GÉNÉRATION. COLONISATION DU NORD DE LA GRANDE-TERRE, CRÉOLISATION DES MAÎTRES ET ESSOR DES MANUFACTURES À SUCRE Mise en valeur de nouveaux quartiers et créolisation des maîtres, 141. – Des habitations sucreries indivisibles et insaisissables, 148. – Les stratégies matrimoniales des maîtres, 156. – Les manufactures à sucre, socle de l’économie coloniale, 162.	135
5^e GÉNÉRATION. COLONISATION DES GRANDS-FONDS, DÉVELOPPEMENT DES CULTURES SECONDAIRES ET ÉMERGENCE DU PRÉJUGÉ DE COULEUR Stagnation de la production sucrière jusqu’à la guerre de Sept Ans (1756-1763), 179. – L’Anse-Bertrand, les progrès agricoles d’un front pionnier, 183. – Le rôle complémentaire des cultures secondaires, 186. – La fabrication des Blancs, 199. – Des nuances de couleur au préjugé de couleur, 201. – Face au dynamisme des affranchis, l’argument de la couleur, 210.	165
6^e GÉNÉRATION. DES MAÎTRES EN RÉVOLUTION..... Des maîtres endettés en quête de représentation, 230. – Despotisme ministériel, exclusif et philanthropie : les « trois ennemis » des maîtres, 246. – Riches planteurs contre monde de la ville, symbole du négoce métropolitain, 250. – Rester propriétaire d’esclaves sous la République, 259. – Impossible front politique, 266.	213

TABLE

7 ^e GÉNÉRATION. – ABOLITION ET RESTAURATION DE L'ESCLAVAGE	271
La gestion des propriétés des émigrés pendant la Liberté générale, 283. – La situation des planteurs restés en Guadeloupe, 290. – La situation des anciens maîtres restés en ville, 299. – Le retour des maîtres émigrés, 302. – Représailles, exil et dépréciation des terres, 311.	
8 ^e GÉNÉRATION. DES RÉFORMES À L'ABOLITION DE L'ESCLAVAGE.....	313
La crise des habitations secondaires, 331. – Les aléas des habitations sucreries, 333. – Modernisation des sucreries et fragmentation de la petite propriété, 336. – L'impossible humanisation de l'esclavage, 349. – De la société d'habitation à la société de plantation, 353.	
CONCLUSION.....	355
Notes	365
Annexes	387
Bibliographie sélective.....	391
Sources.....	399
Remerciements	405
Index des noms de personnes	407
Index des noms de lieux.....	417
Index des notions.....	421
Table des cartes, plans, schémas, généalogies et tableaux	423